

Les missions locales

Accompagnement et solutions pour l'emploi des jeunes



Une action coordonnée au plan national

Instance de dialogue entre les collectivités territoriales et l'État, le Conseil national des missions locales (CNML) est un lieu d'échange des bonnes pratiques développées au sein du réseau des missions locales, il examine chaque année un bilan général d'activités et formule des propositions sur les orientations du programme national d'animation et d'évaluation du réseau.

Le CNML est aussi l'interlocuteur naturel des entreprises désireuses de développer une politique de recrutement à l'échelle nationale.

Dans un souci de cohérence, le réseau des missions locales et des PAIO dispose d'un système d'information national, « Parcours 3 », centré sur le travail quotidien du conseiller dans sa relation avec les jeunes. L'application permet de gérer et d'analyser les parcours d'insertion construits avec les jeunes : actes et situations professionnels.

Dans chaque commune, les missions locales permettent aux jeunes de 16 à 25 ans de surmonter les difficultés qui font obstacle à leur insertion professionnelle et sociale.

Elles accueillent, informent, orientent et accompagnent les jeunes en construisant avec eux leur parcours personnalisé vers l'emploi avec la mobilisation des partenaires locaux, des entreprises et la forte implication des collectivités locales – communes et établissements publics de coopération intercommunale, départements, régions – et l'État.



Elles apportent un appui aux jeunes dans leur recherche d'emploi ainsi que dans leurs démarches d'accès à la formation, à la santé, au logement, aux droits, à la citoyenneté. Le réseau des missions locales remplit ainsi une véritable mission de service public de l'insertion.

■ Un réseau d'initiative locale

Sur le plan juridique, les missions locales ont une personnalité propre. Il s'agit d'associations créées à cette fin par des communes ou des groupements de communes. La présidence de l'association est assurée par un élu d'une collectivité territoriale participant au financement de la mission locale. Les instances associatives regroupent les élus des collectivités territoriales, les services de l'État, les partenaires économiques, sociaux et associatifs.

Dans chaque région, est constituée une association régionale présidée par un élu local, et dotée d'une animation régionale. Elle est l'interlocutrice des directions régionales du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, des autres services de l'État et des conseils régionaux. Elle participe à l'élaboration et au suivi des programmes d'animation régionale. Elle est représentée au Conseil national des missions locales.

Un service public de proximité

- 486 missions locales et PAIO
- 5 800 lieux d'accueil répartis sur l'ensemble du territoire
- 11 000 professionnels au service des jeunes

1 million de jeunes accompagnés en 2007



www.cnml.gouv.fr

Les grandes entreprises s'engagent

Pour permettre l'accès à la vie en entreprise des jeunes peu ou pas qualifiés, en particulier ceux résidant en zone urbaine sensible et bénéficiaires du Civis, le Conseil national des missions locales développe un partenariat avec des grandes entreprises qui ont besoin de recruter des jeunes.

Des accords nationaux sont signés pour permettre :

- de favoriser les procédures de recrutement répondant aux besoins de l'entreprise comme à ceux des jeunes accompagnés par les missions locales ;
- de mieux informer les jeunes et leurs conseillers sur les métiers et les filières qui recrutent pour une meilleure connaissance du monde du travail ;
- le développement du parrainage pour l'emploi notamment dans le cadre de la lutte contre les discriminations.

Groupes signataires :

ADIA, AFRC, AREVA,
CARGLASS, CRIT,
GROUPE CASINO, DCNS,
DEXIA CREDIT LOCAL, FARE,
GDF SUEZ, INEO,
LYONNAISE DES EAUX,
MEDIAPOST,
SITA FRANCE, SNCF,
VEOLIA ENVIRONNEMENT

Accompagner les jeunes vers l'emploi durable

Depuis la création des premières missions locales en 1982, le réseau améliore sans cesse son offre de services à destination des employeurs.

À l'écoute permanente des entreprises et de leurs besoins de recrutement, les personnels des missions locales proposent aux employeurs des solutions sur mesure. Les jeunes bénéficient d'un accompagnement durable et pointu, ce qui favorise le recrutement, tandis que le suivi par la mission locale continue après l'embauche.

■ Une orientation qui tient compte du tissu économique local

À la mission locale comme dans la vie professionnelle, la priorité est à l'insertion vers les métiers en développement ou vers les secteurs d'activité pour lesquels des difficultés de recrutement ont été identifiées. La personnalité et les potentiels des jeunes sont explorés à travers une série d'entretiens individualisés assortis, le cas échéant, d'un bilan de compétences, d'un test d'habileté ou d'un module d'évaluation.

Pour définir leur projet professionnel, les jeunes bénéficient de divers appuis :

- module d'orientation professionnelle ;
- rencontres avec des acteurs de la profession à travers les réseaux de parrainage ;
- accès aux plates-formes de vocation de l'ANPE ;
- accès à des enquêtes sur de nombreux secteurs d'activité.

À ce stade, tout est mis en œuvre pour ouvrir l'éventail des choix vers les secteurs qui recrutent.

■ À l'écoute des besoins de recrutement locaux

Implantées au cœur des bassins d'emploi, partenaires de l'ANPE, les missions locales ont une connaissance approfondie des entreprises situées sur leur territoire. Témoins de cette implication, des représentants d'entreprises privées et publiques siègent au conseil d'administration de la mission locale.

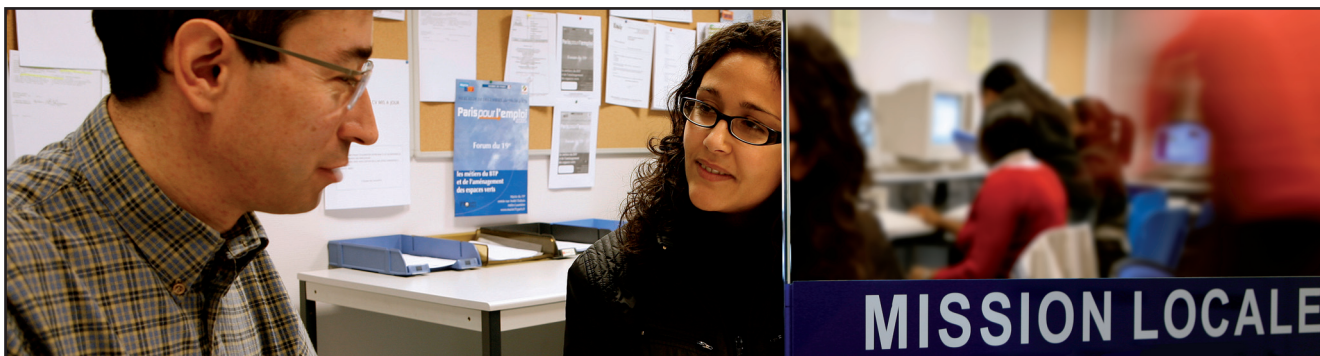
Si le contact direct reste privilégié, de nombreux moyens sont déployés pour percevoir et anticiper les besoins des employeurs :

- partenariats avec les chambres consulaires ou les associations et syndicats professionnels ;
- réseaux de parrainage avec des chefs d'entreprise ;
- rencontres avec les organismes de formation et les collectivités territoriales.

Parce qu'elles connaissent leurs territoires, les missions locales proposent des candidats adéquats. Elles peuvent mettre en place une formation individuelle ou collective pour affiner les compétences des jeunes et les adapter à la demande des employeurs.

Une fois embauchés, les jeunes sont suivis au sein de l'entreprise par leur conseiller référent afin de s'assurer de leur bonne intégration.

En 2007
481 000 jeunes ont obtenu un emploi ou une formation grâce aux missions locales



Le parcours de Marina...



Après un BEP hôtellerie abandonné en cours de première année, Marina a vécu, comme la plupart des jeunes non qualifiés, une succession de contrats courts et sans suite. Elle a été contrainte de trouver un logement et a finalement été accueillie dans un foyer de jeunes travailleurs, où elle séjourne encore aujourd'hui. C'est sur les conseils d'une amie qu'elle a franchi la porte de la mission locale.

Dès le deuxième rendez-vous, elle fait la connaissance de sa conseillère et signe un Civis. Ensemble, elles détaillent les modalités du contrat et dressent une liste des besoins immédiats : logement, nourriture, santé, transports...

La situation dans laquelle se trouve Marina exige des réponses urgentes. « J'ai pu bénéficier de l'allocation Civis. La mission locale m'aide aussi pour les transports et le logement. Sans cette aide, je ne sais pas comment je m'en serais sortie », confesse-t-elle aujourd'hui.

Sa situation stabilisée, Marina construit son parcours d'insertion dans la vie active. Au sein de la mission locale, elle participe à un module de « définition du projet professionnel ». Pour être cohérent et réaliste, un projet professionnel doit être fondé sur ce que l'on a envie de faire et sur ce que l'on sait ou peut faire. Il prend également en compte tous les aspects du marché de l'emploi : état du marché, situation de tel ou tel secteur d'activité, pratiques et moyens de recrutement des employeurs. « J'ai pris conscience de mon besoin de m'extérioriser », commente Marina,

qui s'oriente dès lors vers des emplois de communication avec le public : animatrice, standardiste ou gardienne d'immeuble.

Pour reprendre confiance en elle et améliorer sa présentation, Marina participe à un atelier Image de soi.

Avec l'aide d'une conseillère, elle y apprend à se présenter et à valoriser son apparence à travers l'usage des vêtements, des accessoires, des couleurs et des styles : des notions qui s'avèrent très utiles, notamment pour maîtriser le trac lorsque l'on se présente à un entretien d'embauche.

Marina poursuit sa recherche d'emploi. Elle se rend régulièrement à l'Espace Cyberemploi pour consulter les annonces disponibles sur Internet. « Je pouvais aussi, de temps en temps, consulter les annonces sur l'ordinateur de ma sœur », ajoute-t-elle. Ce qui ne l'empêche pas de poursuivre ses recherches par des moyens traditionnels : recherche avec sa conseillère, annonces presse, annonces ANPE et démarchage auprès des entreprises.

La mission locale reçoit une offre d'emploi du Petit Ney.

Cette association recherche, dans le cadre d'un projet de quartier, des animateurs socioculturels, pour une première période de six mois renouvelables.

Leur rôle : recueillir les témoignages des anciens habitants du quartier pour écrire et monter des pièces de théâtre, avec pour objectif de faire revivre la mémoire des lieux.

Marina est enthousiaste : ce contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE) va lui permettre de valoriser ses capacités de communication.

Après avoir intégré l'équipe du Petit Ney, Marina suit ses premiers cours de théâtre au centre d'animation. « Enfin, je vais pouvoir travailler dans un domaine qui me plaît vraiment », confie-t-elle. Pendant les douze prochains mois, elle accompagnera les comédiens de la troupe dans les appartements, les cours d'immeuble et les cages d'escaliers du quartier. Une formation concrète et rémunérée qui durera une année entière et lui permettra d'acquérir une véritable qualification professionnelle.



Qu'est-ce que le Civis ?

Le contrat d'insertion dans la vie sociale (Civis) s'adresse à des jeunes de 16 à 25 ans rencontrant des difficultés d'insertion professionnelle. Il est conclu pour une durée d'un an avec les missions locales ou les PAIO. Il est renouvelable sous certaines conditions. Ce contrat propose un parcours d'accès à la vie active composé, suivant la situation du jeune, soit :

- d'un emploi, notamment en alternance, précédé, lorsque cela est nécessaire, d'une période de formation préparatoire ;
- d'une formation professionnalisante, pouvant comporter des périodes en entreprise, dans un métier pour lequel des possibilités d'embauche sont repérées ;
- d'une action spécifique pour les personnes connaissant des difficultés particulières d'insertion ;
- d'une assistance renforcée dans la recherche d'emploi ou dans la création d'entreprise.

Après l'accès à l'emploi, l'accompagnement peut se poursuivre pendant un an. Les jeunes en Civis bénéficient du régime général de la Sécurité sociale pour les périodes où ils ne sont affiliés à aucune protection sociale. Un soutien de l'État, sous la forme d'une allocation allant jusqu'à 900 euros par an, peut être versé pendant les périodes où les jeunes majeurs ne reçoivent aucune rémunération ou allocation.

Agir localement

Les initiatives locales sont nombreuses pour favoriser l'insertion des jeunes : emploi, logement, santé, citoyenneté, mobilité... Pour réussir, les missions locales s'appuient sur leurs partenaires et les spécificités économiques, démographiques et politiques locales de leur territoire.

Quelques exemples d'action des missions locales

■ La santé

Les missions locales comptent pour la plupart un point santé, associant des professionnels (médecin, psychologue...). Ces derniers dispensent des consultations gratuites ou organisent des rencontres avec des professionnels sur divers thèmes. Dans certains cas, la CPAM assure aussi des permanences dans les locaux de la mission locale pour faciliter l'accès aux droits.

■ Le logement

Le logement est aussi pris en compte comme un facteur déterminant à la réussite du parcours d'insertion. À ce titre, le rôle des conseillers est primordial dans l'encadrement de la recherche d'un logement avec mobilisation active des partenaires locaux, dans le montage des dossiers ou dans la recherche des aides financières possibles.

■ Parrainage

Le parrainage est un savoir-faire reconnu pour les missions locales. Des femmes et des hommes, certains en activité professionnelle et d'autres à la retraite, usant de leur connaissance d'un milieu professionnel, de leurs aptitudes et leur goût pour la médiation, deviennent parrains et marraines bénévoles et s'engagent aux côtés de conseillers pour accompagner les jeunes dans leur parcours d'insertion et de recherche d'emploi.

■ La mobilité

L'insuffisance des moyens de locomotion est une des principales problématiques rencontrées par les jeunes et cette difficulté constitue un frein réel à l'insertion professionnelle. Pour y répondre les missions locales travaillent à l'accès aux transports en collaboration avec leurs partenaires : accès gratuit aux transports publics, mise à disposition de mobylettes, aide au financement du permis de conduire, à l'achat de deux roues. Par exemple, une mission locale peut mettre en place une

action, avec un partenariat très large : école de conduite, service de la sécurité routière de la préfecture, association nationale contre l'alcoolisme, une formation pluri-disciplinaire pour apprendre le code de la route à des jeunes mais aussi des valeurs de tolérance, de solidarité, de respect et de civisme.

■ Mobilité et projets européens

Les missions locales développent aussi des projets de mobilité européenne pour permettre aux jeunes d'acquérir de nouvelles compétences et de les réinvestir dans leur parcours vers l'emploi. En région, plusieurs missions locales sont à l'initiative d'un projet interculturel de mobilité européenne sur la thématique de l'environnement durable « Le droit et l'accès à l'eau pour tous » en partenariat avec la Belgique, le Maroc et la Tunisie. Les obstacles à l'emploi rencontrés par les jeunes peuvent être d'ordre multiple, d'où la diversité des actions impulsées par les missions locales sur leurs territoires.

■ Droits et citoyenneté

L'accès aux droits, c'est aussi être informés : pour rendre les jeunes acteurs dans leurs démarches, les missions locales offrent un service de qualité en termes d'information et de documentation. Chaque année, avec le soutien de la Fondation Dexia, des projets citoyens sont menés avec les jeunes : forum des institutions, baromètre de la citoyenneté, ateliers citoyens, découverte des institutions, comités de jeunes ambassadeurs de la citoyenneté... Ces projets permettent aux jeunes de mieux comprendre le fonctionnement de notre démocratie, de rencontrer des élus, de découvrir leur travail et de débattre avec eux.

■ Développement local et formation des jeunes

La mission locale peut monter une opération de rénovation d'un petit patrimoine local (lavoir, four à pain, puit, chapelle) associant artisans locaux et chantier école pour permettre la mise en valeur du patrimoine, la formation des jeunes aux métiers du bâtiment et leur implication dans la vie locale.



Pour renforcer son action auprès des jeunes des zones urbaines sensibles, la Fondation Dexia a créé en 2007 avec le Conseil national des missions locales une École de la citoyenneté. La formation dure 5 jours, elle est réservée aux jeunes habitant en ZUS ou à proximité et bénéficiant du programme Civis, elle est prise en charge à 100 % par la Fondation Dexia.

www.ecole-citoyennete.fr



Publication
du Conseil national
des missions locales

Les Borromées 2
1 avenue du Stade de France
93210 Saint-Denis

Tél. : 01 57 33 81 00
info.cnml@finances.gouv.fr
www.cnml.gouv.fr

Rédaction :
CNML

Conception et réalisation :
Desk

Crédit photos :
CNML

Édité avec le soutien
du Sircom/Ministère
de l'économie, de l'industrie
et de l'emploi

Janvier 2009